

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ MONTUPET DE RÉGULARISER LA SITUATION ADMINISTRATIVE DE SES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT EXPLOITÉ À LAIGNEVILLE

La demande d'autorisation de régulariser la situation aministrative de ses activités présentée par la société MONTUPET à Laigneville est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois du mardi 15 janvier 2019 au vendredi 15 février 2019 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation de la société MONTUPET de régulariser la situation administrative de ses activités exploitées dans l'établissement situé à Laigneville, 3 route de Nogent.

Le projet relève du régime d'autorisation pour les rubriques n° 2552-1, 2790-1, 2566-1-a, 3250-b, 10 et 2515, du régime de l'enregistrement pour les rubriques n° 2563-1 et 2560-B-1 et du régime de la déclaration pour les rubriques n° 4130-2-b, 2515-c, 2561 et 2910-A-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

- 2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
- 3. Mme Sabine Gambs-Degroote, ingénieur en agriculture est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.
- 4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, à la mairie de Laigneville, pour recevoir les observations écrites et orales du public, les jours et heures suivants :
 - mardi 15 janvier 2019 de 14h00 à 17h00,
 - mercredi 23 janvier 2019 de 9h00 à 12h00,
 - samedi 2 février 2019 de 9h00 à 12h00,
 - mardi 5 février 2019 de 14h00 à 17h00,
 - vendredi 15 février 2019 de 15h00 à 18h00.
- 5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.
- 6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée, en mairie de Laigneville aux jours et heures d'ouverture au public.
- 7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Laigneville aux heures d'ouverture au public.
- 8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition en mairie de Laigneville aux heures d'ouverture au public, par courrier adressé à la mairie ou par courrier électronique adressé à "nath.pagnod@orange.fr", en indiquant "EP MONTUPET".
- 9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur les registres d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).
- 10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Denis Luquiau, Directeur de l'usine de Laigneville ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Jean Racine à Beauvais.